



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**direction
générale
de l'Aviation
civile**

Service national d'Ingénierie aéroportuaire

« Construire ensemble, durablement »

SNIA Nord

Unité de gestion domaniale

Servitudes aéronautiques

Paris, le 29/11/2024

DDTM 59

ddtm-sdi-demat-ads@nord.gouv.fr

Nos réf. : 2024-#45184-T206155

Vos réf. : votre saisine du 07/11/2024

Affaire suivie par : Joackim CORBET

joackim.corbet@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 01 44 64 31 56 – 06 27 29 20 75

Courriel : snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr

OBJET : Avis de la DGAC-PC05927324O0027-GRAVELINES-59

Par saisine du 07 novembre 2024, vous avez sollicité l'avis de la DGAC sur le projet de construction d'un site de production de chaux route du Terminal à Pondereux Ouest à Gravelines (59). Les coordonnées WGS84 (point central) de ce projet d'une hauteur maximale de 75,53 m atteignant une altitude sommitale maximale de 81,13 m NGF (cheminées) sont les suivantes : 51°00'17.66"N- 02°09'29.16"E.

J'émet un avis favorable à ce dossier en raison de l'absence de contraintes aéronautiques sur le secteur étudié.

Cet avis conforme vaut autorisation spéciale du ministre chargé de l'aviation civile, au titre de l'article R6352-1 du code des transports.